AGENT TENSIO-ACTIF SURE-MIX[mc]

Un mélange d'agents tensio-actifs additionné d'hydrocarbures de pétrole destiné à être appliqué avec l'Herbicide ASSURE[md] II, l'Herbicide, MUSTER[md] , l'Herbicide MUSTER[md] Toss-N-Go[md] ou l'Herbicide REFINE EXTRA[md]

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

GARANTIE :	Mélange d'agents tensio-actifs	40,0 %
	Huile de pétrole paraffinique	60,0 %

N[o] D'HOMOLOGATION : 25467 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU

BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

CONTENU NET : 1 L – VRAC

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
Produits Agricoles
C.P. 2300, Streetsville
Mississauga (Ontario)
L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Ne pas ingérer. Nocif si ingéré ou absorbé par la peau.
- Le produit irrite la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation; éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
- Lors du mélange ou du chargement du produit, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes étanches ou un écran facial ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, un chapeau et des bottes en caoutchouc.
- Si les vêtements sont contaminés par le produit, les enlever et les laver séparément de la lessive domestique avant de les utiliser de nouveau.
- Nettoyer le matériel de pulvérisation à fond après usage.
- Ne pas contaminer l'eau destinée à l'usage domestique ou à l'irrigation ni les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Ce produit renferme un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination de déchets ou durant le nettoyage de l'équipement.

PREMIERS SOINS :
EN CAS D'INGESTION :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et le numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Appliquer un traitement symptomatique.
Ce produit renferme des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:
L'agent tensio-actif SURE-MIX^{mc} est un mélange d'agents tensio-actifs additionné d'hydrocarbures de pétrole destiné à être utilisé avec l'Herbicide ASSURE^{md} II, l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} , l'Herbicide MUSTER^{md} ou REFINE EXTRA^{md}. Se référer aux étiquettes des herbicides en question pour connaître le mode d'emploi détaillé.

MODE D'EMPLOI:
L'agent tensio-actif SURE-MIX[mc] est homologué pour l'utilisation avec les herbicides et mélanges en réservoir suivants :

Herbicide	Mélange en réservoir
L'Herbicide ASSURE[md] II	L'Herbicide ASSURE[md] II + L'Herbicide MUSTER[md]
	L'Herbicide ASSURE[md] II + L'Herbicide MUSTER[md] Toss-N-Go[md]
L'Herbicide REFINE EXTRA[md]	
L'Herbicide MUSTER[md] ou l'Herbicide MUSTER[md] Toss-N-Go[md]	

Utiliser l'agent tensio-actif SURE-MIX[mc] à raison de 0,5 % v/v (0,5 litre pour 100 litres de solution à pulvériser) avec les herbicides et les mélanges en réservoir ci-haut mentionnés.

Se référer à la section « Directives de mélange » de la présente étiquette pour connaître la marche à suivre pour le mélange. Il n'est pas nécessaire d'ajouter d'autres agents tensio-actifs lorsqu'on utilise l'agent tensio-actif SURE-MIX[mc]. Pour obtenir de meilleurs résultats, suivre les recommandations concernant la période d'application et la suppression des mauvaises herbes spécificques figurant sur l'étiquette de chaque produit. Consulter les étiquettes de l'Herbicide ASSURE[md] II, l'Herbicide MUSTER[md] Toss-N-Go[md] , l'Herbicide MUSTER[md] et l'Herbicide REFINE EXTRA[md] pour connaître les taux d'application, les mauvaises herbes supprimées, le mode de préparation de la solution à pulvériser et les restrictions d'emploi supplémentaires. Lorsque l'agent tensio-actif SURE-MIX[mc] est utilisé avec l'Herbicide MUSTER[md] Toss-N-Go[md] , l'Herbicide MUSTER[md] ou avec le mélange en réservoir avec l'Herbicide MUSTER[md] Toss-N-Go[md] plus l'Herbicide ASSURE[md] II ou l'Herbicide MUSTER[md] + l'Herbicide ASSURE[md] II, la quantité requise de l'Herbicide MUSTER[md] Toss-N-Go[md] ou de l'Herbicide MUSTER[md] pour supprimer le tabouret des champs est de 20 grammes par hectare.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Nettoyer le pulvérisateur à fond avant l'utilisation. Consulter l'étiquette du produit appliqué précédemment pour obtenir les instructions de nettoyage appropriées.

2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre tout en faisant fonctionner l'agitateur.

3. Ajouter la quantité requise de l'Herbicide REFINE EXTRA[md], de l'Herbicide MUSTER[md] Toss-N-Go[md] , de l'Herbicide MUSTER[md] , ou de l'Herbicide ASSURE[md] II dans le réservoir du pulvérisateur, l'agitateur étant toujours en marche. Si l'on mélange l'Herbicide ASSURE[md] II avec l'Herbicide MUSTER[md] Toss-N-Go[md] , s'assurer que les pochettes Toss-N-Go[md] renfermant ce dernier herbicide sont complètement dissoutes avant d'ajouter l'Herbicide ASSURE[md] II.

4. Une fois que l'Herbicide ou le mélange d'herbicides a été bien mélangé, ajouter LENTEMENT la quantité requise de l'agent tensio-actif SURE-MIX[mc] dans le réservoir tout en faisant fonctionner l'agitateur. Rincer soigneusement le contenant vide trois fois et ajouter les rinçures au mélange de pulvérisation dans le réservoir.

5. Ajouter dans le réservoir le reste de l'eau nécessaire à la préparation et bien mélanger avant d'appliquer la solution sur la culture.

6. Lors des préparations subséquentes, s'assurer que la quantité de solution restant dans le réservoir provenant de l'application précédente est inférieure à 10 % du volume de la solution à préparer.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :
Si l'on a utilisé l'Herbicide ASSURE[md] II avec l'agent tensio-actif SURE-MIX[mc], suivre les étapes 1 à 4 et consulter l'étiquette de l'Herbicide ASSURE[md] II. Si l'on a utilisé l'Herbicide MUSTER[md] Toss-N-Go[md] , l'Herbicide MUSTER[md], l'Herbicide ASSURE[md] II + l'Herbicide MUSTER[md] Toss-N-Go[md] ou l'Herbicide MUSTER[md], ou l'Herbicide REFINE EXTRA[md] avec l'agent tensio-actif SURE-MIX[mc], se référer aux instructions de nettoyage du pulvérisateur figurant sur l'étiquette de l'Herbicide MUSTER[md] ou de l'Herbicide REFINE EXTRA[md].

1. Immédiatement après l'usage, nettoyer à fond le pulvérisateur en remplissant complètement le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 litre d'ammoniaque (contenant 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire fonctionner l'agitateur pour mélanger l'eau et l'ammoniaque. Si l'on utilise de l'ammoniaque de plus forte concentration, en réduire la quantité proportionnellement. Faire circuler la solution dans la rampe et les buses, puis ajouter encore de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Agiter la solution pendant au moins 15 minutes, puis la faire passer à travers la rampe et les buses jusqu'à ce que le réservoir soit vide.

2. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent de nettoyage et de l'eau.

3. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre.

4. Faire fonctionner l'agitateur afin de rincer le réservoir à fond et faire passer l'eau à travers la rampe.

ENTREPOSAGE:
1. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et veiller à ce que l'eau ne pénètre pas dans le contenant.

2. Ne pas expédier ni entreposer le produit à proximité des aliments pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer le produit dans un endroit sec, frais et bien aéré, fermé à clé et dépourvu de drain de plancher.

4. Entreposer ou expédier les herbicides séparément des autres pesticides afin d'éviter la contamination croisée.

5. Entreposer le produit à une température supérieure à 5 °C.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION:
1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

md/mc Marques déposées/de commerce de E.I. DuPont de Nemours and Company, dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.